



BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

ENSEIGNEMENTS DES EVALUATIONS

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS (DERP) Numéro 06 | Décembre 2018

Evaluation rétrospective de performances

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION DE PORTEFEUILLE PAYS-TOGO PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DES DECHETS SOLIDES DE LA VILLE DE LOME EN REPUBLIQUE TOGOLAISE

Page 1

- 1. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET
- 2. PRESENTATION SOMMAIRE DES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION
- 3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE

Page 2

- 3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE

Page 3

- 4. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE
- 5. RECOMMANDATIONS FORMULEES

Page 4

- 6. CONCLUSION SIGLES ET ACRONYMES

1. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet d'implantation d'un centre d'enfouissement technique a été approuvé par la Banque en juin 2014. La signature de l'Accord de Prêt entre le Togo et la BOAD a eu lieu le 24 Juin 2016. L'accord de rétrocession a été signé le 07 mars 2017.

Il avait pour objet l'aménagement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) des déchets solides de la ville de Lomé sur une superficie totale d'environ 192 ha. Il porte sur la réalisation de casiers de stockage des déchets, la construction d'une plateforme de tri (centre de tri) et d'une unité de traitement de déchets, en vue de leur transformation en combustible alternatif.

L'objectif global était de contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets solides dans l'agglomération de Lomé et à la protection de l'environnement urbain. Les objectifs spécifiques étaient : (i) aménager un site pouvant accueillir 300 000 tonnes de déchets par an selon les normes internationales pour une période minimale de 20 ans, (ii) atténuer les impacts environnementaux et sociaux liés à l'implantation du CET et à la fermeture de la décharge d'Agoè-Nyivé et (iii) réduire la production de gaz à effet de serre à travers : (a) le captage et la valorisation du biogaz (torchage puis valorisation énergétique) et (b) la valorisation d'une fraction des déchets solides ménagers de la ville comme combustible alternatif (Refused Derived Fuel - RDF ou combustibles solides de récupération - CSR) pour les besoins énergétiques d'une usine de clinker. La valorisation des RDF devra également permettre d'augmenter la durée de vie du centre d'enfouissement et d'en optimiser ainsi l'exploitation.

Le coût du projet ressortait à l'évaluation ex-ante à 13 324 MFCFA, financé partiellement par la BOAD à hauteur de 6 000 MFCFA.

Tableau 1
Fiche signalétique des projets.

Approbation	24.06.2014
Montant financé	6 000 MFCFA
Durée d'exécution prévisionnelle	Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet prévoyait vingt-huit (28) mois dont treize (13) mois de travaux
État ¹	Le délai contractuel de la fin des travaux est visualisé courant juin 2018. Eu égard à l'évolution des travaux, à la capacité technique du Groupe EIFFAGE Génie Civil/COVED/GRE BTP et au respect du planning par ce dernier, le délai de 14 mois prévu à l'évaluation ex-ante sera respecté.

2. PRESENTATION SOMMAIRE DES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du CET s'est inscrite dans l'évaluation du portefeuille des projets publics financés par la Banque au Togo sur la période 2000 à 2015. Elle a été conduite du 03 octobre au 29 novembre 2017. Elle a permis d'analyser la performance du projet. Le cadre d'analyse a été celui du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (CAD/OCDE). Le rapport a été soumis au Conseil d'Administration de la BOAD en décembre 2018.

3. RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA PERFORMANCE

La performance du projet a été appréciée à travers les critères de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE). Il est basé sur les critères suivants : la pertinence, l'efficacité, la durabilité et la performance des parties prenantes.

3.1. Pertinence

Le projet s'inscrit parfaitement dans les actions prioritaires de la stratégie du Gouvernement togolais pour la ville de Lomé en matière de Politique Nationale de l'Environnement (PNE) et est conforme à l'orientation stratégique de l'État Togolais, relatif à l'assainissement et à l'hygiène public. Ainsi, le plan d'actions du projet s'inscrit en droite ligne de la Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement au Togo. En effet, les principaux objectifs de cette politique sont la santé publique (pilier social), la qualité environnementale (pilier écologique) et l'efficacité économique (pilier économique).

La conception du projet est jugée pertinente et conforme aux orientations du plan stratégique 2015-2019 de la BOAD, notamment en matière d'amélioration de la gestion environnementale au sein des États membres. En effet, le financement du projet CET par la BOAD cadre bien avec la 3ème orientation de l'axe 2 du plan stratégique 2015-2019 de la Banque visant à renforcer les financements des infrastructures de base de ses États membres. Le CET est inscrit aux mécanismes de développement propre des Nations Unies. Par ailleurs, le financement du projet est en ligne droite avec l'objectif spécifique² 3 de l'orientation stratégique 2 de la Stratégie d'intervention de la Banque dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement des pays de l'UEMOA.

¹ Données recueillies lors de la conduite de l'évaluation en octobre 2017

2

3.2. Efficacité

3.2.1. Efficacité par rapport aux extrants physiques

Les extrants physiques du projet sont résumés à travers les composantes ci-après : (i) études, (ii) travaux, (iii) contrôle et surveillance des travaux, et (iv) mesures environnementales et sociales, indemnisation des populations affectées.

3.2.1.1. Efficacité en termes de composante "Études"

Les principaux extrants réalisés au titre de la composante « études » étaient : (i) le rapport d'étude de faisabilité du projet, élaboré en décembre 2012 et actualisé en mai 2014, (ii) le rapport d'étude d'Avant-Projet Détaillé, élaboré en mai 2013 et actualisé en mai 2014, (iii) le rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet, élaboré en mai 2013 et actualisé en mai 2014 et (iv) l'obtention du certificat de conformité environnementale délivré par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières le 27 janvier 2014 et renouvelé le 03 avril 2017.

3.2.1.2. Efficacité en termes de composante "Travaux"

Il a été noté la mise en cours de certains travaux, à savoir : (i) le terrassement en déblai des matériaux de la zone des alvéoles, (ii) le terrassement en déblai remblai des bassins, (iii) la route d'accès au CET, et (iv) la construction du bâtiment et la route interne. Le terrassement en remblai de la zone d'accueil a été réceptionné.

3.2.1.3. Efficacité en termes de composante "Contrôle et surveillance des travaux"

La mise en œuvre des contrôles topographiques, géotechniques, du suivi, de la vérification des notes de calculs et du contrôle de qualité des travaux se déroule conformément au planning d'exécution ainsi que le suivi ESSH. Ces services ont été bien assurés par la maîtrise d'œuvre qui a fourni régulièrement les rapports mensuels et trimestriels selon les engagements contractuels. La qualité des travaux des ouvrages en cours de réalisation est bonne.

3.2.1.4. Efficacité en termes de composante "Mesures environnementales et sociales"

L'analyse de l'efficacité a porté essentiellement sur les activités ci-après :

(i) la protection du milieu biophysique par la gestion de l'environnement du chantier (collecte et gestion des déchets solides et leur transformation en biogaz), (ii) la protection du milieu hydro biologique avec un accent particulier sur la gestion des zones d'emprunt et des carrières, (iii) l'indemnisation et la réinstallation des personnes affectées, (iv) la compensation des pertes de la végétation, (v) le suivi de la qualité de l'air au niveau du chantier, (vi) la campagne d'information et de sensibilisation des populations affectées et des travailleurs du site, (vii) l'aménagement d'un terrain de football et la construction d'un marché rural et (viii) la plantation d'arbres du côté Est du site. Pour la mise en œuvre de cet ensemble d'activités, les responsabilités sont partagées entre les différents

acteurs parmi lesquels l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE). L'ANGE a en charge le suivi et le contrôle du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et du Plan de Gestion des Risques (PGR).

3.2.1.5. Efficacité en termes de composante "indemnisation des populations affectées"

Ce volet, entièrement exécuté comprenait la libération définitive de l'emprise du site, l'indemnisation, la réinstallation des personnes affectées et la mise en œuvre des procédures pour la déclaration d'utilité publique dudit domaine.

• Aspect synoptique de la réalisation des objectifs

La mise en œuvre du projet CET a permis la réalisation des composantes identifiées en ex-ante. L'efficacité a été jugée satisfaisante par les évaluateurs. Cependant, les prévisions n'ont pas été totalement atteintes du fait des insuffisances relevées à l'exécution des études techniques. Cette situation a nécessité quelques modifications par rapport : (i) au dispositif de traitement des lixiviats (sans incidence financière) et (ii) aux travaux non prévus et à des aménagements complémentaires, dans le but d'optimiser le traitement des lixiviats et de limiter davantage l'impact environnemental. Il en est de même de la non prise en compte de la construction de la plateforme de tri (centre de tri) dans les 1ère et 2ème tranche et la suppression de la tranche complémentaire.

3.2.1.6. Efficacité par rapport aux résultats de développement

À l'évaluation ex-ante, le cadre logique n'avait pas été élaboré. Cependant, les résultats espérés sont ceux cités dans les objectifs spécifiques, à savoir : (i) l'aménagement du site selon les normes internationales ; (ii) l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux et (iii) la réduction de la production de gaz à effet de serre.

Toutefois, sur la base des constats faits sur le terrain ainsi que les échanges avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP), il est permis de croire à l'atteinte des objectifs du projet, tels qu'ils en ressortent en ex-ante.

3.3. Efficience

3.3.1. Efficience par rapport au respect du calendrier d'exécution du projet

L'Accord de Prêt BOAD, signé le 24.06.2016, est entré en vigueur le 03.03.2017. Les conditions préalables au premier décaissement ont été levées le 03.03.2017. Cependant, les travaux ont démarré sur le site depuis le 19.12.2016 avec l'arrivée des premiers engins de l'Entreprise qui a choisi de préfinancer les travaux. Le délai contractuel de la fin des travaux est visualisé courant juin 2018.

3.3.2. Efficience par rapport à l'utilisation des ressources du projet

Il a été enregistré entre mars et septembre 2017, un taux d'exécution financière de 55% (dont 47% pour la BOAD) en période de mise en œuvre du projet. D'une manière générale, l'exécution financière du projet peut être jugée satisfaisante, car elle a permis d'atteindre les résultats partiels obtenus.

²Se positionner comme un instrument stratégique des Etats, dans les infrastructures, l'agriculture, et l'environnement

Contractuellement, les travaux finissaient en juin 2018, mais du fait de l'avance prise par le Groupement dans le démarrage du chantier, la fin d'exécution pourrait intervenir avant cette échéance.

En ce qui concerne la gestion des ressources financières, à la date du 30.09.2017, le montant des décaissements s'élève à 7 337,54 M FCFA sur une approbation de 13 324,38 M FCFA.

3.3.3. Efficience par rapport aux ressources escomptées à travers la vente des URCE

Par rapport à la transformation en combustibles solides de récupération (CSR), une étude récente menée en mai 2017 a conclu que le contexte technico-économique ne permettait pas à ce stade et sans aide financière au tri, la faisabilité du projet.

3.4. Durabilité

La durabilité des investissements réalisés ainsi que les acquis du projet sont analysés à travers ce qui suit :

3.4.1. Durabilité des réductions d'émissions de GES du projet

La durabilité des réductions des émissions de GES du projet est assurée par la méthode de captage et de brûlage (nouvelles méthodes admises mondialement).

4. NOTATION DE LA PERFORMANCE GLOBALE

Le résumé des notes attribuées est consigné dans le tableau ci-après :

CRITÈRES	NOTE SUR 4	APPRÉCIATION
Performance du projet en matière d'effets sur le développement		
Pertinence	4	Très satisfaisante
Efficacité	3	satisfaisante
Efficience	4	Très satisfaisante
Durabilité	2	satisfaisante
Impact sur le développement institutionnel	3	satisfaisante

4.1. À l'Emprunteur

Le projet a bénéficié d'un engagement élevé de l'Emprunteur.

Les formalités nécessaires en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt et de la levée des conditions suspensives au premier décaissement ont été effectuées par lui avec diligence. Le délai de quatre-vingt-dix (90) jours prescrits pour le respect des conditions d'entrée en vigueur n'a pas été respecté. L'emprunteur a mis neuf (09) mois pour remplir ces conditions. L'Emprunteur a fait preuve d'engagement satisfaisant, en remplissant toutes les clauses et conditions du prêt à toutes les étapes de l'instruction du dossier et de l'exécution du projet.

Les dispositions prévues à l'Accord de prêt ont été respectées avec beaucoup de rigueur et de célérité par l'État.

4.2. A la Banque

La Banque a réagi promptement à la requête de financement et aux soumissions de l'Emprunteur.

Globalement, la Banque a joué sa partition en respectant ses engagements. Elle a répondu avec célérité aux courriers adressés par le Gouvernement et effectué les décaissements à temps. Les cadres techniques du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre rencontrés ont positivement apprécié la collaboration avec les missions de la Banque dans le cadre du projet, ce qui a permis la résolution de certains problèmes survenus en cours d'exécution.

La Banque est donc restée très active au cours de l'exécution des travaux à travers ses missions de supervision. Cependant, les problèmes techniques et environnementaux ont été moins approfondis voire occultés à l'instruction du Projet.

5. RECOMMANDATIONS FORMULEES

5.1. À l'Emprunteur

- > Instaurer et accompagner en amont dans le cadre des futurs projets d'assainissements, la pré-collecte et la collecte sélectives, afin d'assurer une bonne gestion des déchets au niveau du CET ;
- > Prévoir à court terme (3 à 6 mois au plus) pour le suivi post exploitation, un Comité Technique de Suivi (CTS). Le suivi post exploitation comprend la poursuite : (i) du traitement des effluents gazeux et liquides générés par les massifs de déchets et le contrôle du tassement de ces derniers et (ii) du programme de surveillance de l'évolution du milieu naturel via des analyses et des prélèvements réguliers ;
- > Renforcer de façon permanente les capacités des acteurs de la chaîne de gestion des déchets ainsi que de tous les agents impliqués dans l'exploitation du CET.

5.2. A la Banque

- > Financer les mesures d'accompagnement proposées pour renforcer la protection environnementale de la zone d'intervention du Projet à savoir : (i) l'installation d'un portique de la radioactivité pour le filtrage de l'entrée au CET, (ii) la réalisation d'un mini réseau d'adduction d'eau au profit des populations de la zone d'intervention du Projet et (iii) la construction des modules de latrines équipées de fosses septiques.

4

6. CONCLUSION

Le projet d'implantation d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) avait pour objet de contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets solides dans l'agglomération de Lomé et à la protection de l'environnement urbain. Il répond aux attentes de la population en ce qui concerne la protection de l'environnement, en raison des impacts négatifs que les déchets solides exercent sur l'air, l'eau et le sol. Ainsi, la mise en place du CET permettra de redynamiser les filières de pré-collecte et de collecte de déchets, réduisant les quantités de déchets solides déposées dans la nature. Ainsi, il permettra à la

population de connaître considérablement une amélioration à travers la propreté de la ville de Lomé. Pour cette raison, il est crucial que les acteurs s'imprègnent de l'ampleur des tâches pour un bon achèvement des travaux et à la bonne exploitation des installations futures.

De façon générale, l'avènement du Projet CET est venu combler de nombreuses attentes restées jusque-là insatisfaites. Les actions s'inscrivaient en droite ligne dans la gestion des déchets solides, en vue de la protection de l'environnement et l'atténuation de leurs impacts négatifs sur l'air, l'eau et le sol.

SIGLES ET ACRONYMES

ANGE : Agence Nationale pour la Gestion de l'Environnement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CET : Centre d'Enfouissement Technique
CSR : Direction Générale des Travaux Publics
CTS : Comité Technique de Suivi
EIES : Étude d'Impact Environnementale et Sociale
MFCFA : Millions Francs Communauté Financière Africaine

OCDE : Organisation de Coopération et le Développement Économique
PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social
PGR : Plan de Gestion des Risques
PNE : Politique Nationale de l'Environnement
RDF : Refused Derived Fuel
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGP : Unité de Gestion du Projet
URCE : Unité Certifiée de Gestion des Émissions

POUR EN SAVOIR PLUS :

Banque Ouest Africaine de Développement, 68 Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé-Togo
 Téléphone : +228 22 21 59 06 ; Fax : + 228 22 21 52 67 ; Email : boadsiege@boad.org

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS (DERP)

- *M. Patrice GBAGUIDI, Directeur de la DERP ;*
- *M. Didier Serge Damit AMANY, Directeur Adjoint de la DERP, Chef de Division de la DETPP ;*
- *M. Hassan TAMBOURA, Chef de Division de la DAREP.*

